



COMMUNIQUE DE PRESSE 01.09.2015

Les accidents du travail en baisse de 5,7 % dans le secteur privé en 2014

Pour la quatrième année consécutive, le nombre d'accidents du travail dans le secteur privé est en baisse en 2014. C'est ce qui ressort du rapport statistique annuel 2014 du Fonds des accidents du travail (FAT).

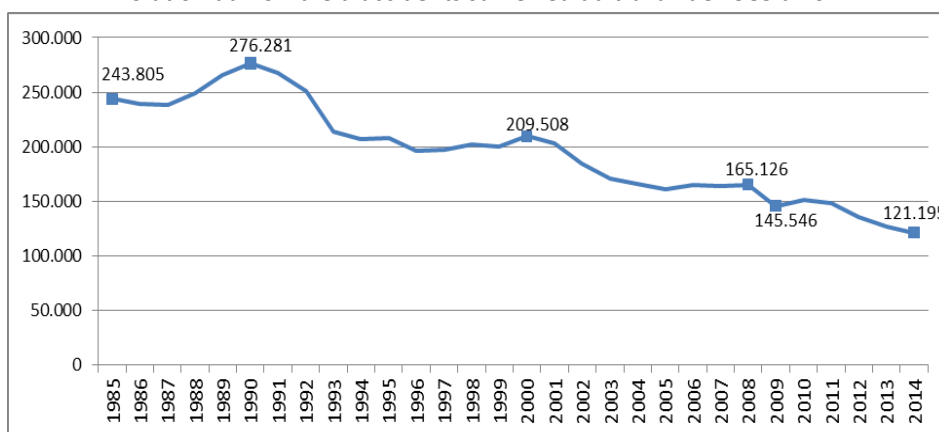
Maggie De Block, ministre des Affaires sociales : « La baisse du nombre d'accidents sur le lieu de travail est la conséquence des mesures de prévention et des initiatives efficaces prises par les entreprises et les services publics comme le Fonds des accidents du travail. »

La baisse du nombre d'accidents sur le chemin du travail est le résultat d'un hiver particulièrement doux au cours duquel on a enregistré moins d'accidents de la circulation et moins de glissades sur les trottoirs.

De manière globale, **141.865 accidents du travail** ont été enregistrés en Belgique dans le secteur privé (que ce soit sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail), ce qui correspond à **un recul de 5,7 % par rapport à 2013**. Et ce, alors que l'emploi est resté relativement stationnaire (+0,4%).

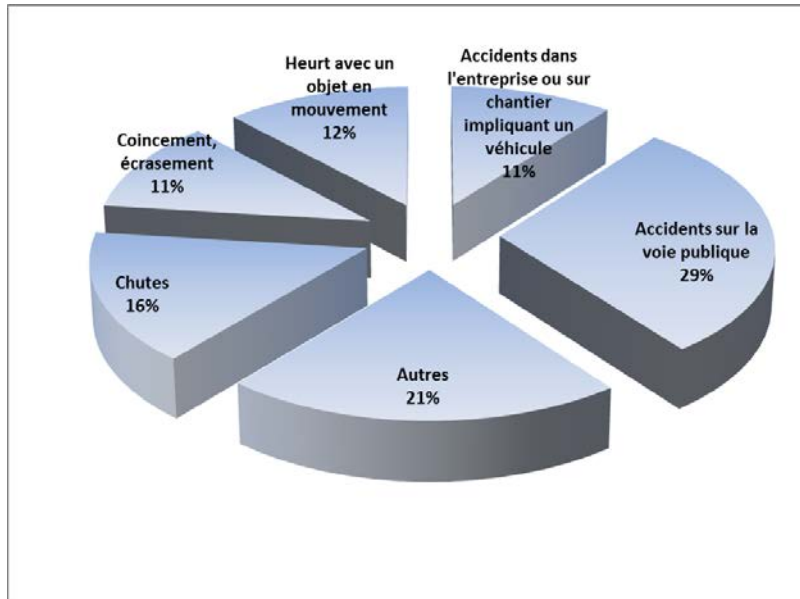
Cette diminution s'explique par la **baisse du nombre d'accidents tant sur le lieu du travail (-4,4%) (121.195)**, que sur le chemin du travail **(-13,1%) (20.670)**.

Evolution du nombre d'accidents sur le lieu du travail de 1985 à 2014



On déplore 59 accidents mortels survenus au travail en 2014, soit 13 décès en moins que l'année précédente. Un tiers des accidents mortels surviennent sur la voie publique. Il s'agit généralement d'accidents de la circulation. Les chutes de hauteur constituent la deuxième cause des décès survenus pendant l'exécution du contrat de travail. Entre 2008 et 2014, le nombre d'accidents mortels est passé de 103 à 59.

Causes des accidents mortels au travail au cours de la période 2008-2014



L'impact de la crise de 2009 sur le risque d'accidents du travail a été limité dans le temps

La tendance à la baisse observée depuis des décennies du nombre des accidents survenus sur le lieu du travail a connu une brève parenthèse avec la crise économique de 2009 et la reprise esquissée l'année suivante. Le ralentissement des activités économiques en 2009 a entraîné une baisse de 11,9% du nombre des accidents du travail. En 2010, le nombre d'accidents est remonté légèrement (+3,7%). Depuis 2011, ce nombre diminue à nouveau chaque année.

La crise de 2009 et son impact sur l'emploi n'ont pas frappé tous les secteurs d'activités avec la même intensité. Quatre secteurs en ont principalement subi les effets qui se sont traduits par une diminution significative du nombre des accidents en 2009 : l'industrie manufacturière, la construction, les services (dont l'intérim) et les transports. Ces quatre secteurs qui détiennent les taux d'accidents du travail les plus élevés du secteur privé occupent 41% de l'emploi du secteur privé en 2014. Cette même année, 55% des accidents du secteur privé et 63% des accidents entraînant une incapacité de plus de 30 jours s'y sont produits.

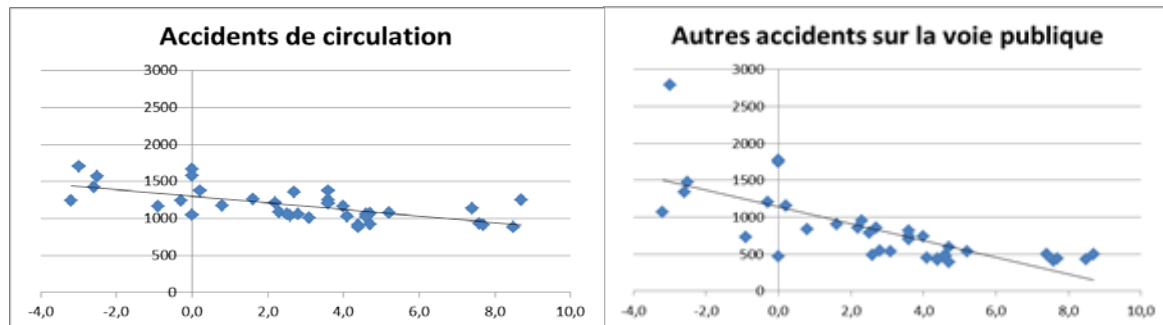
Après 2009, la tendance générale à la baisse du risque d'accidents du travail observée antérieurement à la crise a repris son cours dans l'ensemble. L'évolution des taux des accidents du travail est relativement similaire dans les secteurs frappés par la crise et dans les autres secteurs, même si l'emploi est resté inférieur de 5% par rapport à 2008 chez les premiers alors qu'il a augmenté de 7% pendant la même période chez les seconds.

Les hivers doux diminuent le risque d'accidents sur le chemin du travail

La diminution du nombre d'accidents sur le chemin du travail en 2014 est à mettre en relation, pour une bonne part, avec les mois d'hiver particulièrement doux que nous avons connus l'année

dernière. La température mensuelle minimale moyenne enregistrée par l'IRM n'est jamais descendue sous zéro au cours la période hivernale. Or il existe une corrélation entre la température minimale et le nombre d'accidents sur le chemin du travail, qu'il s'agisse d'accidents de la circulation ou de glissades sur les trottoirs.

Nombre mensuel d'accidents sur le chemin du travail et température minimale mensuelle moyenne pour les mois de novembre à avril des années 2009 à 2014



Le Fonds des accidents du travail, acteur de la prévention : les fiches sectorielles, les risques aggravés

La banque de données du Fonds des accidents du travail ne sert pas uniquement à donner un éclairage statistique sur l'évolution du risque des accidents du travail dans notre pays. Elle est également au service des secteurs d'activités économiques, des entreprises et de leurs conseillers en prévention en leur fournissant les données chiffrées permettant d'appréhender le risque à leur niveau. C'est ainsi que le Fonds publie actuellement sur son site 31 fiches sectorielles. Ces fiches permettent de se faire une idée de l'ampleur et de la nature du risque d'accidents du travail dans les secteurs et de l'évolution de ce risque au cours des 5 dernières années.

Le FAT apporte également sa contribution à la prévention en identifiant, chaque année depuis 2009, les 200 entreprises dont la situation s'écarte le plus du risque moyen des entreprises exerçant les mêmes activités. Ces entreprises, moyennant le paiement d'une contribution forfaitaire, bénéficient de l'expertise des services de prévention de leur assureur afin de retrouver un meilleur niveau de sécurité. Le Fonds informe également chaque année, de manière préventive, quelque 1.300 entreprises qui, bien que n'étant pas identifiées comme risques aggravés, présentent une statistique d'accidents particulièrement délicate.

Le rapport 2014 et l'ensemble des données actualisées sont disponibles sur le site du Fonds des accidents du travail :

FR

<http://www.fat.fgov.be/fr/professionnel/secteur-prive/statistiques/rapport-annuel-statistique>

NL

<http://www.fao.fgov.be/nl/professional/privesector/statistieken/statistisch-jaarverslag>

Plus d'infos ?

Fonds des accidents du travail (FR) : Bernard RENNESON 02/506.84.74

Fonds voor arbeidsongevallen (NL) : Pierre POTS 02/506.85.80